

Démocratie (directe)

VS

« démocratie » représentative

1 Quel est notre système politique actuel ?

1.1 Qu'est ce que la « démocratie » représentative ?

Contradiction, impossibilité, contresens, oxymore, abus de langage afin de faire accepter le réel.

Par analogie, c'est un animal sauvage élevé à la ferme (qui ne peut être sauvage et à la fois élevé à la ferme, qui n'a rien de « sauvage » et n'est pas « élevé à la ferme »), une simplification frauduleuse qui n'est ni « démocratique », ni « représentative ».

Serge-Christophe Kolm

Nous sommes victimes d'un abus de mots. Notre système ne peut s'appeler démocratique et le qualifier ainsi est grave, car ceci empêche la réalisation de la vraie démocratie tout en lui volant son nom.

Il réduit le citoyen à l'électeur.

Il réduit la démocratie à l'élection.

La représentation n'est pas la démocratie, c'est un système représentatif.

Un état représentatif ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.

La démocratie, l'expression du peuple est contraire à la représentation.

Dans un régime représentatif, le peuple ne parle pas, ce sont ses représentants qui parlent en son nom.

Elle fonctionne « au nom de », je gouverne « au nom du peuple », mais le peuple se tait.

Elle est toujours en manque, en défaut.

L'intérêt général est défini par les représentants et appliqué à la société.

Emmanuel Joseph Sieyès

Discours du 7 septembre 1789

Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif ; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.

1.2 Et l'élection alors ?

Le principe premier de la démocratie, qui donne l'accès à tous les citoyens à l'exercice de tous les droits politiques, ne donne plus à l'immense majorité des citoyens qu'un seul droit politique : celui, dérisoire et ridicule, de mettre un bulletin dans une urne !

Aristocratique : on choisit les « meilleurs », l'élite.

Aristote

Les élections sont aristocratiques et non démocratiques : elles introduisent un élément de choix délibéré, de sélection des meilleurs citoyens, les aristoi, au lieu du gouvernement par le peuple tout entier.

Autre abus de langage : « voter » ou « élire ». Les citoyens ne votent pas, ils élisent les représentants qui eux votent les lois.

Périclès

Un citoyen qui ne vote pas (les lois) est un citoyen inutile.

Oligarchique : c'est un petit nombre qui gouverne, qui rédige et vote les lois.

Voltaire

Un pays bien organisé est celui où le petit nombre fait travailler le grand nombre et nourrit par lui, il le gouverne.

Par suffrage universel : alors que le suffrage universel devrait permettre à tout citoyen de voter ses lois, il nous permet simplement d'élire nos maîtres. Le terme est détourné du sens démocratique, il se réduit à l'élection. Le suffrage s'élargit à tout citoyen, mais se réduit à l'élection.

Alexis de Tocqueville

Je ne crains pas le suffrage universel, les gens voteront comme on leur dira.

Elle se résume à désigner des maîtres depuis presque 200 ans périodiquement et à se taire.

Des maîtres élus par les 99% pour représenter les 1%, protégés par les médias et la finance.

2 Quel système politique pour que le peuple gouverne ?

2.1 Qu'est-ce que la démocratie (directe) ?

Du Grec : Demos Kratos = le peuple gouverne.

Pouvoir du peuple, pour le peuple, par le peuple.

Le terme « directe » sert à contrer l'abus de langage de la « démocratie » représentative. A la place de « directe », on aurait pu utiliser « véritable ».

Nous, les citoyens, désignons des serviteurs, les représentants.

Démocratie continue, les citoyens prennent en charge le processus par lequel ils vont vers la démocratie.

Les citoyens doivent continuer à agir, intervenir sur la production de la norme, sur le contrôle des représentants.

Les citoyens gardent la main sur leurs représentants.

Le contrôle peut aller jusqu'à la révocation des représentants (ex. par référendum révocatoire).

Les représentants élaborent des propositions de lois.

Ces propositions sont soumises à des assemblées de citoyens réunis par exemple par province.

Les représentants sont tirés au sort pour éviter les conflits d'intérêts et la corruption. Il est moins facile de corrompre un tiré au sort car il ne nous doit rien, tandis qu'un élu doit son élection aux électeurs (et à ceux qui l'ont financée). Il faut des institutions qui dés-incident les comportements frauduleux.

Montesquieu

Esprit des lois

Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie.

Tout pouvoir va jusqu'à ce qu'il trouve une limite, la Constitution (Montesquieu), voir aussi « l'anneau de Gygès » (Platon). C'est à nous, citoyens, de prévoir ces limites grâce à la Constitution.

2.2 Où rédiger ces règles ?...la Constitution

2.2.1 Qu'est-ce que la Constitution ?

Le fondement de l'organisation de l'Etat, du fonctionnement de la démocratie.

2.2.2 Qui doit l'écrire ?

L'assemblée constituante composée de constituants tirés au sort.

Les constituants tirés au sort sont désintéressés et renoncent au pouvoir.

Tout citoyen peut devenir constituant.

Si la constitution n'est pas écrite par les citoyens tirés au sort, elle est alors écrite par ceux qui devraient la craindre et qui dès lors écrivent les règles qui les protègent. La démocratie est alors « morte née ».

Paul Valéry

La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde.

Tout citoyen devrait s'entraîner à l'écrire, tout au moins quelques articles. Cela serait possible via des « ateliers constituants », des ateliers composés de groupes de citoyens s'exerçant à écrire des articles de la Constitution. Devenir citoyen cela s'apprend comme devenir adulte.

Et pour l'écrire nous-mêmes, il ne suffit pas d'avoir compris cette idée : il faut s'y entraîner, vraiment, quotidiennement. Ne laissez plus passer une journée sans avoir rédigé vous-mêmes quelques mots de Constitution. C'est vous qui devez impulser vous-même votre propre mutation en citoyen constituant. Personne ne le fera à votre place, et c'est votre mutation qui va tout changer. Un citoyen est constituant, forcément.

Exemple d'articles :

La monnaie, les juges, l'écriture des lois, le référendum d'initiative citoyenne, la responsabilité des juges, la séparation des pouvoirs, les mandats courts et non renouvelables, la reddition des comptes,...

2.2.3 Qui la surveille ?

Le conseil constitutionnel tiré au sort fait respecter la constitution, vérifie son application.

2.2.4 A quoi sert-elle ?

- Organiser, séparer les pouvoirs
- Limiter les pouvoirs, établir des garde-fous
- Se protéger contre les abus de pouvoir ; les conflits d'intérêts et la corruption
- Contrôler et punir les pouvoirs lors de défaillance
- Protéger les minorités

Elle se compose des règles en fonction desquelles on désigne, contrôle, punit nos représentants.

Elle est au dessus des lois.

2.2.5 Que doit-elle contenir ?

2.2.5.1 La séparation des pouvoirs

- Eviter les abus de pouvoir (le pouvoir corrompt).

Montesquieu

Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser.

- Un organe pour chaque pouvoir.
- Une chambre de contrôle pour chaque organe.
- Organes et chambres de contrôle composées de représentants tirés au sort.
Les institutions de contrôle de tous les pouvoirs (chambres de contrôle) devraient être des assemblées de citoyens tirés au sort, comme les jurys d'assise.
- Montesquieu : séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.
- À l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les révolutionnaires déclaraient : « Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

2.2.5.1.1 Le pouvoir exécutif

Exécuter les lois en maîtrisant la police et l'armée.

2.2.5.1.2 Le pouvoir législatif

Préparer et écrire les lois.

Les représentants ne votent pas les lois, celles-ci sont votées par les citoyens par référendums.

2.2.5.1.3 Le pouvoir judiciaire

Interpréter les lois.

2.2.5.1.4 Le pouvoir médiatique

Médiatique pour informer le peuple.

Pourquoi actuellement la finance achète les journaux, les médias ? Car elle a bien compris (contrairement à nous tous) que cela aide à gagner les élections. C'est un effet de levier énorme dans un système représentatif (par élections).

Malcolm X

Si vous n'êtes pas vigilants, les médias arriveront à vous faire détester les gens opprimés et aimer ceux qui les oppriment.

2.2.5.1.5 Le pouvoir monétaire

Monétaire, dans le but de créer la monnaie nécessaire pour garantir les échanges économiques.

Actuellement, c'est un pouvoir d'enrichissement (pour certains), d'appauvrissement (pour le grand nombre), de corruption, de chantage.

Mayer Amshel Rothschild (1743-1812)

Donnez-moi le contrôle sur la monnaie d'une nation, et je n'aurai pas à me soucier de ceux qui font ses lois.

La finance a une constitution (notre anti-constitution qu'elle a fait écrire). Elle a des représentants politiques, ceux que nous élisons ou pas (voir également les conditions d'application des traités européens).

Les électeurs n'ont pas de constitution qui les protègent contre les abus de pouvoir et les électeurs n'ont pas de représentants politiques (qui représentent plutôt ceux qui les ont financés).

C'est une forme terrible de sélection naturelle : si on veut une Constitution (digne de ce nom), et donc une monnaie publique au service du peuple, il faudra écrire nous-mêmes la Constitution.

Henry Ford

Si les gens de cette nation comprenaient notre système bancaire et monétaire, je crois qu'il y aurait une révolution avant demain matin.

Ex. Le Traité de Maastricht (art. 104)

- Interdit les pays d'emprunter à leur banque centrale.
- Les pays sont ainsi livrés aux banques privées, aux marchés et à l'esclavage par la dette.

2.2.5.2 Les référendums d'initiative citoyenne

Actions politiques qui sont à l'initiative des citoyens.

Le seuil de déclenchement définit à quel moment le référendum est accepté. Généralement, les seuils sont fixés entre 0.5 et 1% des citoyens.

Comme alternative au seuil de déclenchement, une chambre des référendums tirée au sort examine toutes les demandes et acceptent une partie des demandes déposées.

- D'initiative citoyenne (la décision vient du peuple).
- Ne pas confondre avec référendum d'initiative parlementaire (la décision vient du prince) = escroquerie !
- Qui peut le déclencher ?
- Quel débat mettons-nous en place ? Quels sujets ? Tout sujet ? Garde-fous ?

Jean-Jacques Rousseau

La ruse du "prince", pour détourner en sa faveur, le pouvoir populaire c'est de dévoyer le référendum, expression de ce pouvoir, en plébiscite.

2.2.5.2.1 Suspensif

Eviter qu'une loi puisse entrer en vigueur (ex. dans la Constitution en Suisse).

2.2.5.2.2 Abrogatoire

Abroger une loi que l'on trouve scélérate (ex. dans la Constitution en Italie).

2.2.5.2.3 Législatif (ou constructif)

Imposer une loi dont les représentants ne veulent pas.

2.2.5.2.4 Révocatoire

Révoquer des représentants.

2.2.5.2.5 Constituant
Changer la Constitution.

2.2.5.3 Les modes de choix des représentants

2.2.5.3.1 Le tirage au sort

- Acceptable pour la politique qui vise l'égalité, la représentativité.
- Dilue les conflits d'intérêts.
- Compétences s'acquièrent par le travail.

2.2.5.3.2 Les élections

- Acceptable pour choisir un groupe d'experts
- Election entraîne élitisme, professionnalisme
- Sensibilité aux conflits d'intérêts, à la corruption, aux abus de pouvoir

2.2.5.4 Les modes de prises de décision

- Vote à la majorité (ex. simple 50+1 ou qualifiée 2/3)
- Vote à l'unanimité
- Par consensus
- autres...

Respecter les droits des minorités.

Le vote induit une majorité et une minorité.

Suffrage universel : tout citoyen vote ses lois par référendum. Actuellement, le suffrage universel est réduit à l'élection de nos maîtres.

2.2.5.5 Les niveaux de souveraineté

- Quelles activités sont décidées au niveau local et au niveau global.
- Répartition des décisions
- Les citoyens ont moins de maîtrise (de contrôle) sur les niveaux supérieurs (globaux).
- Chaque village, chaque quartier, chaque commune ont des points communs.

2.2.5.5.1 Local

- La commune

2.2.5.5.2 Global

- La région, la nation

2.2.5.6 La rotation des charges des représentants

Privilégier les mandats courts et non renouvelables.

Chez les Athéniens, les mandats d'un an étaient la règle.

2.2.5.7 Les contrôles des représentants

2.2.5.7.1 Avant mandat

- Volontariat
Ceux qui ne veulent pas, ne participent pas.
- Docimasie
Examen de passage, définir les critères de base
- Ostracisme
Un personnage en vue peut être banni (ex. chez les Athéniens, pour 10 ans).

2.2.5.7.2 Pendant le mandat

- Révocabilité (par le référendum d'initiative citoyenne).

2.2.5.7.3 Fin du mandat

- Reddition des comptes
Le représentant rend des comptes devant un tribunal tiré au sort.

2.2.5.7.4 Après mandat

- Mise en accusation publique.

3 Le changement par des pétitions, des manifestations, de l'éducation

- On attend des élus qu'ils changent quelque chose, mais notre projet commun n'advientra jamais par les élus.
- La solution ne viendra pas des élus, les élus font partie du problème.
- Nous nous retrouvons face aux représentants dans une relation parents-enfants et nous devons grandir en adultes « démocratiques », la chenille doit devenir papillon.
- Un citoyen digne de ce nom est un constituant, il comprend l'importance d'une assemblée constituante tirée au sort et vote ses lois. Si ce n'est pas le cas, il subira le droit écrit par quelqu'un d'autre et restera un électeur.
- Actuellement, nous sommes au service des élus qui sont au service du capital.
- Nous devons nous entraîner à écrire notre Constitution par la préparation d'ateliers constituant. Cela devrait faire partie de notre éducation démocratique tant qu'il en est encore temps.
- Le secret de l'action c'est de commencer.

Table des matières

1	Comment reconnaître la démocratie directe.....	1
2	Qu'est ce que la « démocratie » représentative.....	1
3	Et l'élection alors ?	2
4	La pierre angulaire : la constitution.....	3
4.1	Qu'est-ce que la constitution	3
4.2	Qui l'écrit	4
4.3	Qui la surveille	4
4.4	A quoi sert-elle	4
4.5	Que doit-elle contenir	5
4.5.1	La séparation des pouvoirs.....	5
4.5.2	Les référendums d'initiative citoyenne.....	6
4.5.3	Les modes de choix des représentants	7
4.5.4	Les modes de prises de décision	7
4.5.5	Les niveaux de souveraineté	7
4.5.6	La rotation des charges des représentants	7
4.5.7	Les contrôles des représentants.....	8
5	Le changement par des pétitions, des manifestations, de l'éducation.....	8